

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 avril 2010 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2010-334-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2010-335-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2010-336-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 MARS 2010

Il est unanimement résolu de remettre au 14 avril 2010 la date d'adoption du procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 31 mars 2010.

CE-2010-337-DEC APPUI / ÉTAGEMENT DE LA JONCTION DE L'EST / AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

ATTENDU la lettre de l'Agence métropolitaine de transport, datée du 22 mars 2010, demandant l'appui de la Ville de Terrebonne dans le cadre du projet d'étagement de la jonction de l'Est ;

ATTENDU QUE ce projet est essentiel pour augmenter le nombre de trains passagers sur la ligne Deux-Montagnes, tout en évitant les conflits de croisement à cette jonction avec les trains de marchandises du CN circulant sur la subdivision Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE cet étagement de la jonction de l'Est devient incontournable pour absorber des trains qui s'ajoutent à un réseau qui roule déjà à pleine capacité ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif appuie le projet d'étagement de la jonction de l'Est, projet essentiel pour la mise en service du Train de l'Est prévue à l'été 2012.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Agence Métropolitaine de Transport, à M. Guillaume Tremblay, député provincial du comté de Masson, et à M. Mathieu Traversy, député provincial du comté de Terrebonne.

**CE-2010-338-DEC DEMANDE DE PERMISSION DE BARRAGE
ROUTIER / OPÉRATION ENFANT SOLEIL / 5
ET 6 JUIN 2010**

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 151, le Comité exécutif doit approuver les demandes de barrage routier à des fins de financement par des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU la demande faite par Re/Max des Mille-Îles inc. de faire un barrage routier dans le but d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil les 5 et 6 juin 2010 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la tenue de barrages routiers les 5 et 6 juin 2010, entre 9h et 17h, tel que prévu au règlement numéro 151, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, aux endroits suivants :

Boulevard Laurier et rue Chartrand
Boulevard Moody face au Canadian Tire
Montée des Pionniers et boulevard Pierre-Le Gardeur

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les escortes suffisantes pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2010-339-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 8 mars 2010.

**CE-2010-340-DEC DÉVELOPPEMENT DE LA ROUTE BLEUE /
IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la Fédération québécoise du canot et du kayak est à déployer un réseau nommé Route Bleue, à l'instar de la Route Verte, à travers la province ;

ATTENDU QUE l'organisme Éco-Nature est à compléter l'implantation de la phase II de la Route Bleue ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a autorisé, par sa résolution numéro CE-2009-1203-DEC, la signature d'ententes de publication avec l'organisme Éco-Nature ;

ATTENDU QUE l'organisme Éco-Nature contribue financièrement au projet sur le territoire de la Ville de Terrebonne pour un montant de 4 445\$ comprenant un support à canot, un escalier d'accès, deux (2) abris d'information et des panneaux de signalisation ;

ATTENDU QUE l'organisme Éco-Nature demande à la Ville de contribuer pour un montant de 6 780\$ (taxes en sus) pour compléter l'acquisition de certains équipements, tel un quai, des cartes de localisation ainsi que des panneaux supplémentaires ;

ATTENDU QUE la mise en place du quai et des escaliers requiert une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif approuve l'acquisition des équipements précités pour un montant de 6 780\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0090 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que M. Marc Léger, coordonnateur au développement durable et à l'environnement soit et est mandaté afin d'obtenir les autorisations requises du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Que l'organisme Éco-Nature soit autorisé à procéder à leur installation, conditionnellement à l'obtention des autorisations du MDDEP.

**CE-2010-341-DEC PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DE LA
RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES**

ATTENDU QUE l'organisme Éco-Nature, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a procédé en 2001, 2002 et 2005 à un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles afin d'en connaître la qualité bactériologique et de suivre son évolution ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Terrebonne de participer à un tel programme pour son bénéfice ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, d'accepter l'offre de services de l'organisme Éco-Nature, datée du 26 février 2010, pour réaliser la campagne d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles, le tout pour un montant n'excédant pas 5 273,10\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0089 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la Direction générale soit et est mandatée afin de coordonner et assurer le suivi de ce programme.

**CE-2010-342-REC PLAN DE CONSERVATION ET DE MISE EN
VALEUR DU RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE le Plan de conservation et de mise en valeur du Ruisseau de Feu, version octobre 2008, a été adopté par le Comité exécutif (résolution numéro CE-2009-179-REC) et par le Conseil municipal (résolution numéro 119-03-2009) ;

ATTENDU QUE ce plan a été modifié suite aux commentaires des différents partenaires et qu'une version finale a été complétée en février 2010 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil

municipal de la Ville de Terrebonne de prendre acte et d'approuver le « Plan de conservation et de mise en valeur du Ruisseau de Feu » daté de février 2010 et préparé par le Comité de conservation et de mise en valeur du projet du Ruisseau de Feu.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil de créer un Comité de mise en œuvre du projet du Ruisseau de Feu.

Que le Conseil municipal nomme les personnes suivantes audit Comité :

- M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Marc Léger, coordonnateur à la Direction générale ;
- Mme Catherine Dutil, chef du service de l'aménagement paysager à la Direction de l'entretien du territoire
- Un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ;
- Un représentant de Canards Illimités.

Que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents pertinents.

Que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2009-179-REC ainsi que la résolution du Conseil municipal numéro 119-03-2009 soient et sont abrogées.

**CE-2010-343-DEC CRÉATION D'UN COMITÉ MIXTE / MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) ET LA
VILLE DE TERREBONNE / BOULEVARD
MOODY ET CHEMIN GASCON**

ATTENDU QUE le boulevard Moody et le chemin Gascon constituent des artères commerciales d'importance à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a sur le boulevard Moody et sur le chemin Gascon une disparité au niveau des terre-pleins, des trottoirs et des pistes cyclables ;

ATTENDU QUE le chemin Gascon est sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (route 337) ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a effectué, en 2009, des travaux sur le boulevard Moody et que dans le cadre de ces travaux, des trottoirs, pistes cyclables et terre-pleins ont été construits ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'élaborer un concept global d'aménagement et de géométrie répondant à la réalité d'aujourd'hui pour le chemin Gascon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, de créer un comité ad hoc mixte avec le ministère des Transports du Québec et la Ville de Terrebonne ayant pour mandat de :

1. prendre connaissance des études de circulation existantes ;
2. mise à jour de ces études ;
3. élaborer le concept global en tenant compte des travaux du comité de revitalisation des artères commerciales ;
4. ce concept devra optimiser la sécurité de tous les usagers de cette artère, soit les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Il devra assurer une fluidité maximale de la circulation et un aménagement paysager de qualité ;
5. faire préparer les estimés et suggérer le financement approprié ;
6. faire les consultations auprès des propriétaires riverains ;

7. élaborer un plan d'action avec un échéancier ;
8. prévoir un plan de communication.

QUE ce comité soit composé de :

Directions	Représentants	Rôles
Direction générale	Luc Papillon	<ul style="list-style-type: none"> ➤ coordination du comité ➤ secrétariat ➤ interface avec projet des artères commerciales
de l'aménagement du territoire	Daniel Sauriol	<ul style="list-style-type: none"> ➤ volet urbanisme, réglementation, géométrie
de l'entretien du territoire	Michel Sarrazin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ volet entretien, déneigement
du génie et projets spéciaux	Marc Bouchard	<ul style="list-style-type: none"> ➤ géométrie, estimation, plans et devis, réalisation des travaux
Ministère des Transports du Québec	Yves St-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>direction partenaire à être consultée</u> ➤ responsabilité et validation du ministère
de la police	Sylvain Théorêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ sécurité, circulation et délit
de l'incendie	À définir	<ul style="list-style-type: none"> ➤ sécurité, incendie véhicule et bâtiment
Service des communications	Isabelle Lewis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ plan de communication et consultation citoyens

Que la Direction générale soit responsable de ce comité pour la Ville de Terrebonne.

Que le comité puisse s'adjoindre toute personne ressource pour se faire accompagner au besoin lors des rencontres du comité.

**CE-2010-344-DEC RÈGLEMENT HORS COUR / INONDATIONS
DU 19 ET 20 AOÛT 2006**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a fait l'objet de recours judiciaires suite à des inondations lors des pluies diluviennes des 19 et 20 août 2006 pour des dommages causés aux endroits suivants :

- 7050, chemin Forest ; 10 700, rue du Peuplier ; 10 301, rue des Perdrix ; 10 641, rue du Peuplier ; 10 680, rue du Peuplier ; 10 621, rue du Peuplier et le 10 581, rue du Peuplier

ATTENDU QUE les assureurs ont dédommagé leurs assurés pour un montant de 107 259.50\$;

ATTENDU QUE la recommandation du procureur de la Ville de Terrebonne est à l'effet de régler hors cour la totalité des dossiers pour un montant global de 59 178\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, Directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate Me Daniel Champagne de la firme Champagne, Perreault avocats pour procéder à un règlement hors cour des dossiers suivants, selon les montants mentionnés à l'égard de chacun d'eux, à savoir :

SSQ, Société d'assurances générales c. Ville de Terrebonne

Dossier : 700-22-016145-079

- 7050, chemin Forest
- 10 700, rue du Peuplier
- 10 301, rue des Perdrix

Pour un montant de 18 000\$ (frais inclus)

Desjardins Assurances Générales inc. c. Ville de Terrebonne
Dossier : 700-22-015951-071

- 10 641, rue du Peuplier
- 10 680, rue du Peuplier
- 10 621, rue du Peuplier

Pour un montant de 22 300\$ + 1 000\$ (frais)

Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard c.
Ville de Terrebonne

Dossier : 700-22-015927-071

- 10 581, rue du Peuplier

Pour un montant de 16 877,96\$ + 1 000\$ (frais)

Que Me Daniel Champagne, avocat, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire pour régler, hors cour, les dossiers mentionnés ci-dessus et que les montants requis soient pris à même le poste budgétaire numéro 1-05-137-00-007 (Provision pour éventualités).

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0101 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-345-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 6 569 158,94\$ préparée le 31 mars 2010.

**CE-2010-346-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 1 781 940\$ préparée le 31 mars 2010.

**CE-2010-347-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE /
SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES
D'IMMATRICULATION / SOCIÉTÉ DE
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE lors de la présentation budgétaire, une fiche projet a été déposée portant le numéro 7 de 10 concernant l'acquisition de deux (2) systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation ;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec octroie une aide financière correspondant à 50% du coût de chaque appareil autorisé jusqu'à concurrence d'un maximum de 12 500\$ par appareil ;

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec exige la signature d'un protocole d'entente entre elle et les directeurs des services policiers du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise ce dernier à signer,

pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente 2010-2015 à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec concernant le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation pour l'obtention d'une aide financière jusqu'à concurrence d'un montant de 12 500\$ pour chaque appareil de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

CE-2010-348-DEC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport d'activités 2009 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif approuve le rapport d'activités 2009 de la MRC Les Moulins relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Que copie de la présente résolution et du rapport d'activités soit transmise à la MRC Les Moulins.

CE-2010-349-REC SOUMISSION / ENTRETIEN HORTICOLE D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS / OPTION UN (1) AN OU OPTION TROIS (3) ANS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers – option un (1) an ou option trois (3) ans (SOU-2010-01);

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 février 2010 à 11 h 01, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES		Bordereau « A » Secteur « I »	Bordereau « B » Secteur « II »	Bordereau « C » Secteur « III »
Frontières Jardins	Option 1 an	35 946,57\$	45 367,34\$	29 229,60\$
	Option 3 ans	107 839,71\$	136 102,02\$	87 688,80\$
Groupe Nicky (178001 Canada inc.)	Option 1 an		57 667,56\$	
	Option 3 ans		173 002,68\$	
Multifleurs Plus enr.	Option 1 an	59 910,96\$	91 278,07\$	48 716,02\$
	Option 3 ans	180 972,40\$	275 722,72\$	147 155,97\$
Paysages Lanaudières inc.	Option 1 an	61 976,84\$	85 141,61\$	50 395,86\$
	Option 3 ans	190 062,30\$	260 791,47\$	154 547,30\$
Entreprises Daniel Robert inc.	Option 1 an	85 528,03\$	111 228,76\$	65 984,98\$
	Option 3 ans	259 063,17\$	340 133,65\$	200 373,94\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Frontières Jardins s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **FRONTIÈRES JARDINS**, datée du 10 février 2010, pour l'entretien horticole d'aménagements paysagers, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an, le tout pour un montant de 31 846,35\$ (taxes en sus) pour le secteur I (Terrebonne), de 40 192,55\$ (taxes en sus) pour le secteur II (Lachenaie) et de

25 895,55\$ (taxes en sus) pour le secteur III (La Plaine). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0052C1 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2010-350-DEC SOUMISSION / COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (R.D.D.)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) (SOU-2010-32);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 mars 2010 à 11 h 01, à savoir :

ChemTech Environnement inc.	72 073,62\$
Clean Harbors Québec inc.	104 208,18\$
La Corporation Newalta	107 907,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ChemTech Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CHEMTECH ENVIRONNEMENT INC.**, datée du 16 mars 2010, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.), le tout pour un montant de 63 852,60\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0079 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la collecte soit faite aux endroits suivants, à savoir :

- Garage municipal, 1051, rue Nationale, le 8 mai 2010 ;
- Place du Millénaire, Ville de Bois-des-Filion, le 22 mai 2010 ;
- Garage municipal, 5288, rue des Balsamines, le 11 septembre 2010 ;
- Centre Angora, 4125, rue d'Argenson, le 25 septembre 2010.

CE-2010-351-REC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT DE TROIS (3) CAMIONNETTES « FORD F-250 SUPER DUTY » À CABINE DOUBLE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location/achat de trois (3) camionnettes « Ford F-250 Super Duty » à cabine double (SOU-2010-38) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2010 à 11 h 04, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	129 738,60\$
Jacques Olivier Ford inc.	131 859,00\$
P.E. Boisvert Auto Itée	135 334,19\$
Location Discount 159191 Canada inc.	156 268,80\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} avril 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 30 mars 2010, pour la location, avec option d'achat, de trois (3) camionnettes « Ford F-250 Super Duty » à cabine double, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 1 915,65\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un (1\$) dollar par véhicule. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0093 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-352-REC SOUMISSION / LOCATION/ACHAT DE TROIS
(3) CAMIONS CUBE « FORD E-450 »**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location/achat de trois (3) camions cube « Ford E-450 » (SOU-2010-44) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2010 à 11 h 06, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	202 611,60\$
P.E. Boisvert Auto ltée	204 120,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 30 mars 2010, pour la location, avec option d'achat, de trois (3) camions cube « Ford E-450 », pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (60 versements), le tout pour un montant mensuel de 2 991,69\$ (taxes en sus) avec valeur résiduelle de un (1\$) dollar par véhicule. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0094 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-353-REC SOUMISSION / RÉFECTION ET PAVAGE DES
COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (SOU-2010-45);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 mars 2010 à 11 h 04, à savoir :

Les Asphaltes J. Dumont inc.	127 266,56\$
Pavage des Moulins inc.	138 271,88\$
Pavages Chartrand inc.	143 088,82\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.**, datée du 23 mars 2010, pour la réfection et pavage des

coupes 24 heures et 72 heures, le tout pour un montant de 112 750\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0081 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-354-REC SOUMISSION / FOURNITURE D'ARBRES DE
PÉPINIÈRE POUR LA DISTRIBUTION AUX
CITOYENS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens (SOU-2010-49);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 30 mars 2010 à 11 h 07, à savoir :

Pépinière Dominique Savio Itée 108 192,67\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pépinière Dominique Savio Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 30 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **PÉPINIÈRE DOMINIQUE SAVIO LTÉE**, datée du 26 mars 2010, pour la fourniture d'arbres de pépinière pour la distribution aux citoyens, le tout pour un montant de 95 851,75\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0091 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2010-0092, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 103 400,08\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-628, soit accepté.

**CE-2010-355-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET ÉPANDAGE
D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière (SOU-2010-54);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 30 mars 2010 à 11 h 01, à savoir :

Multi Routes inc.	54 518,63\$
Somavrac (C.C.) inc.	57 086,53\$
Sebci inc.	57 284,06\$
Calclo inc.	57 679,13\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Multi Routes inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 31 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **MULTI ROUTES INC.**, datée du 25 mars 2010, pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière , le tout pour un montant de 48 300\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0088 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-356-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES
BOULEVARDS DES ENTREPRISES ET DES
PLATEAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des boulevards des Entreprises et des Plateaux (SOU-2010-60) ;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes le 23 mars 2010 à 11 h 05, à savoir :

2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	618 610,43\$
R. Racicot ltée	635 929,48\$
Construction Anor (1992) inc.	644 829,19\$
Transport & Excavation Mascouche inc.	648 945,58\$
Transport S. Forget inc.	667 750,00\$
Valgeau inc.	694 266,67\$
Les Paysagistes Damiano inc.	727 415,82\$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	742 111,35\$
Bau-Québec ltée	746 826,25\$
Les Entreprises Berthier inc.	759 871,79\$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc.	773 019,47\$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	817 106,76\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 31 mars 2010 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 24 mars 2010 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **2633-2312 QUÉBEC INC. (PAVATECH)** pour l'aménagement des boulevards des Entreprises et des Plateaux, pour un montant de 548 049,10\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 357. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0082 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-357-REC SOUMISSION / PROJET AMÉNAGEMENT DES
PARCS / PROGRAMME 2009 / LOT NUMÉRO 8
/ PARC-ÉCOLE SAINT-LOUIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 8 – jeux de parc pour le parc de l'école Saint-Louis ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} avril 2010, à savoir :

Transport & Excavation Mascouche inc.	354 918,51\$
Bernard Malo inc.	367 873,26\$
Paysagiste Rive-Sud ltée	395 681,50\$ <i>corrigé</i>
Entrepreneurs Bucaro Montréal-Nord	443 833,76\$ <i>non conforme</i>
Les Entreprises V.G. inc.	498 157,33\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport

préparé le 1^{er} avril 2010 par M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **TRANSPORT & EXCAVATION MASCOUCHE INC.** pour l'aménagement des parcs, programme 2009 – lot 8 – jeux de parc pour le parc de l'école Saint-Louis, pour un montant de 314 435\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 435. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0096 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2010-358-DEC INTERVENTION DANS LES PARCS / TRAVAIL
DE MILIEU / MAISON DES JEUNES
TERREBONNE 2003 INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accorder une subvention d'un montant n'excédant pas 70 000\$ à la Maison des jeunes Terrebonne 2003 inc. pour les activités décrites à l'offre de services (Travail de milieu 2010). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2010-0095 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2010-359-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Vice-président

Secrétaire